



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

CONVOCATION DU 25 MARS 2019

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 16 + 1 procuration

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT M. Gérard AMESLON	Mme Anne-Marie DELOUBES M. Jean-Pierre HARASSE	Mme Josiane ROTTIER
	Conseillers :	Mme Geneviève COURONNE	M. Sylvère GIRAULT	M. Jean-Marc PAINÉAU
		M. Philippe PAPILLON	Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	M. Régis PASQUIER
		Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY	Mme Isabelle GELINEAU	M. Christian MONCHÂTRE
		M. Eric TROCHON (arrivé à 21h10)		
ABSENTES EXCUSEES		Mme Chantal PASQUIER	donne procuration à	Mme Geneviève COURONNE
		Mme Gaëlle COTTEREAU	(pas de procuration)	

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Est élu secrétaire de séance : M. Jean-Marc PAINÉAU

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 25 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour :

Ajout des dossiers suivants :

- Tarif de location des locaux et installations du terrain de boules pour des particuliers
- Dénomination d'une voie suite à l'aménagement du secteur Cours du Louvre et du Croissant

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette modification de l'ordre du jour.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour. Aucune demande n'est présentée par les conseillers.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Chantier Ecoles 2018-2019

Les travaux de la nouvelle école sont proches de la fin. Il reste encore quelques interventions correctives à faire. Il est confirmé que la rentrée des vacances de Printemps pourra se faire le mardi 23 avril dans le nouveau bâtiment. Le déménagement et l'installation dans les nouvelles classes se feront à partir du lundi 8

Avril. Nous sommes très occupés actuellement par tous les détails restant à régler pour que la rentrée dans ces nouvelles classes se fasse dans les meilleures conditions.

Les travaux des extérieurs (nouvel accès, nouveau parking, chemin entre les 2 parkings, plantations etc) sont de leur côté bien avancés.

Restent à réaliser les actions correctives à apporter aux deux cours d'écoles. L'établissement des devis a un peu traîné et de ce fait la société Colas ne pourra pas intervenir durant les vacances de Printemps.

Cela sera fait la semaine du 13 Mai pendant les temps scolaires, la cour de l'école maternelle devant être rétrécie pendant une petite semaine.

Les travaux supplémentaires représentent aujourd'hui un montant de 47.800€ HT. Nous attendons encore quelques devis sur des sujets relativement mineurs.

Par ailleurs, nous avons retenu un devis de l'entreprise Bouet d'un montant de 3.504€ TTC pour la rénovation intérieure des murs de la salle de motricité de l'école maternelle. Le devis de l'entreprise Gombourg était d'un montant de 4.075€. Il est également prévu de refaire le sol cet été.

Mme ASSE-ROTTIER demande si une visite des élus est prévue avant la mise en service du nouveau bâtiment.

Le Maire répond qu'il attendait que tous les travaux soient terminés pour organiser une visite des élus et du Comité de Pilotage. Il ajoute qu'il prévoit une opération "portes ouvertes" après les vacances de printemps à l'intention des parents et de la population et que l'inauguration du nouveau site aura lieu ultérieurement.

Réhabilitation du secteur des Cours du Louvre et du Croissant.

L'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France pour des problèmes de pente de toit et de format de fenêtres a été levé après que le cabinet Ledru l'ait rencontré et ait apporté les modifications souhaitées à son projet.

Neuf entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé pour l'opération de désamiantage et de déconstruction. L'Architecte va les analyser et nous faire ensuite une proposition qui sera soumise à la décision du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

L'objectif est toujours de réaliser cette opération avant les congés d'été.

Nouveau Prestataire maintenance éclairage public

Nous avons rencontré nos interlocuteurs de Bouygues Energies et Services. Ils vont dans un premier temps réaliser un diagnostic de la situation de notre réseau d'éclairage public.

Prévu la dernière semaine d'Avril, cet état des lieux sera réalisé avec un véhicule équipé du dispositif "Get your space" qui permet de mesurer les intensités lumineuses des lampadaires, d'identifier bien entendu ceux qui sont défectueux et d'une manière plus générale de disposer d'une cartographie du niveau de qualité de notre réseau et du niveau de débit internet.

Les résultats de ce diagnostic seront ensuite présentés lors d'une réunion du conseil municipal.

Ils serviront de base pour définition d'un plan d'action d'amélioration et d'économies.

Projet Extension Maison Médicale

Le cabinet A3dss vient de produire l'avant-projet (voir extrait dans le dossier de la réunion) et l'estimatif de coût que nous lui avons commandés.

Pour une extension d'une surface utile de 80 m² (cabinet de médecin, salle d'attente, local de rangement, salle de pause-réunion), l'estimation du coût des travaux est de 185.000€ HT auquel il faut ajouter les honoraires et les frais annexes, soit un coût total TTC proche de 270.000€.

Le conseil municipal sera appelé à prendre position sur ce projet lors de sa prochaine réunion.

Création créneau dépassement D357

Nous sommes en train de programmer avec les services du Département une réunion qui se tiendra vraisemblablement le mardi 23 Avril en fin d'après-midi. A cette réunion, seront conviés par le Département les particuliers concernés qui se sont exprimés directement auprès de lui.

PLUI

Lors d'une nouvelle rencontre qui a eu lieu avec le cabinet Citadia le jeudi 14 Mars, nous avons pu évoquer les points qui restent en discussion, notamment la question de l'extension de la ZA de la Vollerie de l'autre côté de la D357. Ce souhait de notre part est contrarié par le fait que la parcelle concernée est considérée pour partie comme zone humide suite à des sondages qui ont été faits.

Un Comité de Pilotage pour la validation du règlement et du zonage se tiendra le 7 Mai.

La consultation des PPA (Personnes Publiques Associées) est prévue courant Mai.

Les réunions publiques seront organisées ensuite. Il est rappelé qu'une réunion publique se tiendra à Bouloire le mardi 4 Juin à 18h30 pour présenter le projet.

Le Conseil Communautaire sera appelé à arrêter le projet lors de sa réunion du 27 Juin.

Restauration des 2 tableaux de l'église

La restauratrice retenue, Mme Chauvet, a pris un peu de retard mais elle m'a indiqué que les travaux de restauration sont bien avancés. Une visite de son atelier est programmée le vendredi 3 Mai après-midi.

Divers

- Dossier chemin des 4 Vents : le processus suit son cours. Nous attendons le document d'arpentage de Mr Barbier, Géomètre. En complément, nous venons de recevoir de la part du Groupement Forestier de Coudrecieux une demande d'acquisition d'une partie du chemin d'exploitation n° 24 qui est aujourd'hui en impasse et dessert uniquement une parcelle déjà propriété de ce Groupement.

- Toilettes Cour Epidaure : vendredi dernier, vers 14h30, l'alerte a été donnée après le constat de dégagement d'une importante fumée noire. Arrivés rapidement sur les lieux, les pompiers ont rapidement circonscrit un début d'incendie provoqué par l'inflammation volontaire d'un rouleau de papier toilette. Murs et plafonds ainsi que tous les équipements sanitaires sont recouverts d'une couche de suie noire. Un gros travail de remise en état doit être effectué.

Depuis la mise en service de ces toilettes publiques au printemps 2012, c'est au moins le 10^{ème} acte de vandalisme dans ces toilettes que nous avons à traiter. Ces toilettes venaient d'être réouvertes depuis quelques jours après avoir été fermées à la suite d'actes de vandalisme.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

01 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES – INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le Maire informe l'assemblée que le Département de la Sarthe envisage la mise en place d'un groupement de commandes à l'échelle du département pour permettre aux communes de déployer sur leur territoire des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Il précise que l'intégration dans ce groupement de commandes permettrait à la Commune de bénéficier d'un accord cadre de fournitures et de pose de bornes de recharges, avec à la clef des prix sans doute plus intéressants que ceux que la Commune pourrait obtenir à titre individuel. Le Département assurera le rôle de coordonnateur du groupement.

Il ajoute que la durée du groupement étant prévue pour 5 ans, la Commune garde la main sur la date d'installation d'une borne, mais que pour pouvoir bénéficier de cette prestation, elle doit adhérer dès la mise en place du groupement.

Il termine en indiquant que l'installation d'une borne sur le territoire communal est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Département de l'ordre de 20% sur un plafond de dépense de 6 000 € par borne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour,

- décide d'entrer dans le groupement de commandes créé en vue de déployer un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- valide la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

- désigne le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

02 - TARIF DE LOCATION DES LOCAUX ET INSTALLATIONS DU TERRAIN DE BOULES POUR DES PARTICULIERS

Le Maire informe les membres présents qu'il a été saisi d'une demande émise par des administrés pour la location de l'espace du boulodrome en vue d'organiser une fête familiale en août prochain.

Il indique qu'il a donné un accord de principe à cette famille pour l'utilisation des locaux et des installations et propose de fixer un tarif de location à 75 € la journée et 100 € pour un week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour,

- fixe le tarif de location de l'espace du boulodrome à 75 € la journée et 100 € pour un week-end,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

2.2 BUDGETS COMMUNAUX

03 - TAXES LOCALES – VOTE DES TAUX 2019

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux appliqués en 2018 pour les trois taxes locales et invite les membres présents à passer au vote.

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour les trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 selon le tableau suivant :

Taxes	Taux 2019	Bases prévisionnelles 2019 en €	Produits en €
D'habitation	25,88%	1 588 000	410 974
Foncier bâti	23,89%	1 470 000	351 183
Foncier non bâti	35,70%	177 500	63 368
Produit fiscal attendu pour 2019			825 525

04 - SERVICE GÉNÉRAL – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Maire donne lecture d'un document intitulé "Synthèse du projet de Budget 2019", qui apporte des précisions sur les dépenses et recettes de la section de fonctionnement, les subventions prévues en 2019, les dépenses et recettes de la section d'investissement, l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, par 17 voix pour, le budget primitif 2019 pour le Service Général, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	505 308	013	Atténuation de charges	7 400
012	Charges de personnel	809 450	042	Transfert entre sections	1 500
014	Atténuation de produits	1 475	70	Produits des services	119 570
023	Virement à section investissement	511 116	73	Impôts et taxes	1 162 502
042	Transfert entre sections	35 767	74	Dotations et subventions	713 741
65	Autres charges de gestion	121 948	75	Autres produits de gestion	46 100

66	Charges financières	60 010	76	Produits financiers	3 106
67	Charges exceptionnelles	8 845			
	TOTAL	2 053 919		TOTAL	2 053 919

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
020	Dépenses imprévues	48 500,98	001	Excédent antérieur reporté	159 601,72
040	Transfert entre sections	1 500	021	Virement de section fonctionnement	511 116
041	Opérations patrimoniales	16 740	024	Produit des cessions	1 566
1002	Centre culturel	5 242	040	Transfert entre sections	35 767
1003	Centre bourg	142 827	041	Opérations patrimoniales	16 740
16	Emprunt remboursement capital	125 550	10	Dotations Fonds divers	773 050,30
20	Immobilisations incorporelles	24 156	1003	Centre bourg	118 576
2001	Cantine scolaire	16 105	13	Subventions d'investissement	48 255
2003	Ecole maternelle	770	2004	Projet Ecoles	420 000
2004	Projet Ecoles	753 379	27	Autres immobilisations financières	3 102
21	Immobilisations corporelles	173 562	3009	Eglise	11 245,98
23	Immobilisations en cours	146 226	4009	Stade et vestiaires	9 718
27	Autres immobilisations financières	3 102	5003	Eclairage public	5 811
3001	Maison médicale	553 491,02			
3009	Eglise	26 170			
4001	Salle polyvalente	7 360			
4009	Stade et vestiaires	22 600			
5003	Eclairage public	38 068			
5004	Cimetière	9 200			
	TOTAL	2 114 549		TOTAL	2 114 549

05 -ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2019

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour, adopte le budget primitif 2019 pour l'assainissement, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	2 500	042	Opér.ordre – transfert entre sections	19 455
023	Virement à section investissement	74 505	70	Vente de produits	121 600
042	Opér.ordre – transfert entre sections	62 786			
66	Charges financières	1 264			
	TOTAL	141 055		TOTAL	141 055
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
040	Opér.ordre – transfert entre sections	19 455	001	Excédent antérieur reporté	515 429,55
16	Emprunt remboursement capital	11 276	021	Virement de section fonctionnement	74 505
23	Immobilisations en cours	733 274	040	Opér.ordre – transfert entre sections	62 786
			10	Dotations Réserve	98 834,22
			13	Subvention d'investissement	12 450,23
	TOTAL	764 005		TOTAL	764 005

06 - SERVICE ASSAINISSEMENT – RELEVÉ DES CESSIIONS ET ACQUISITIONS EN 2018

Le Maire expose à l'assemblée que pour le service assainissement, un tableau des cessiions et acquisitions intervenues au cours du dernier exercice doit être présenté au Conseil Municipal. Il ajoute qu'en ce qui concerne l'année 2018, cet état ne porte aucun changement dans les propriétés.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette situation.

2.3 PERSONNEL COMMUNAL

07 - AVANCEMENT DE GRADE – CRÉATION DE 3 POSTES

Le Maire expose aux membres présents que cette année, trois agents communaux remplissent les conditions pour prétendre à un avancement de grade, aussi il propose de créer les postes suivants à compter du 1^{er} juillet 2019 :

- Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet (35h),
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps non complet (28h20 mn).
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps non complet (26h55mn).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour, le Conseil Municipal

- décide la création des postes dans les grades suivants à compter du 1^{er} juillet 2019 :
 - Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet (35h),
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps non complet (28h20 mn).
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps non complet (26h55mn).
- donne son accord pour la suppression des postes dans les grades suivants à partir de la date où les agents seront nommés dans leur nouveau grade :
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet (35h),
 - Adjoint Technique : 1 poste à temps non complet (28h20 mn),
 - Adjoint Technique : 1 poste à temps non complet (26h55mn).
- modifie le tableau des effectifs communaux en ce sens,
- dit que les crédits correspondants à ces avancements de grade sont prévus au budget communal,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

2.4 POINTS DIVERS

08 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat d'un chariot de ménage et de 3 aspirateurs auprès de PLG pour 962,68 € HT,
 - * Achat d'un portique pivotant pour le parking rue de la Gare chez ALTRAD pour 757 € HT,
 - * Reposé du jeu dans la cour Ecole maternelle par PROLUDIC pour 2 353,15 € HT,
 - * Fourniture et pose d'un mât éclairage public accidenté au 54, RN par CITEOS pour 1 354 € HT,
 - * Travaux de peinture et revêtements muraux dans la salle de motricité école maternelle par l'entreprise BOUET pour 2 920 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € :
 - * Vente de 25 m³ de peupliers abattus et débardés dans la zone humide à l'entreprise HUGER de Vancé pour 800 €,

- Droit de Prémption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par M. CRAMPON Jimmy à M.BINET et Mme CHAMBERT d'une propriété bâtie au 4, chemin de la Boulanderie,
 - * Vente par les conjoints LEMOINE au Département de la Sarthe d'une propriété non bâtie au 11, rue du Collège,
 - * Vente par M. HUREAU Gilbert à M.Mme POIGNANT Jean-Yves d'une propriété bâtie au 5, route de Coudrecieux,
 - * Vente par les conjoints BRETON aux conjoints BERNARD d'une propriété bâtie au 11, rue Jean Rostand,
 - * Vente par M. GARNIER Robert à M. Mme LESPAGNOL Jean-Philippe d'une propriété bâtie au 118, rue Nationale
 - * Vente par Sarthe Lotissement à Mme PORTELANGUE Florence d'une propriété non bâtie au 19, rue Louis Daguerre.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

09 - PROJET DE FUSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le Maire rappelle aux conseillers que le grand chantier Ecoles, engagé depuis l'an dernier, est en passe de se terminer. L'école maternelle et la cantine ont déjà pris possession de leurs nouveaux locaux et il est prévu de déménager les classes de l'école René Cassin 2 de la rue des Maillets dans le nouveau bâtiment du site rue Montreuil au cours des vacances d'avril prochain.

Il expose à l'assemblée que le regroupement des écoles sur un même site scolaire a amené l'Education Nationale à envisager un projet de fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Bouloire, qui conduirait à la création d'une nouvelle entité sous la forme d'une école primaire, allant de la petite section de maternelle au CM2. Cette école, qui pourrait être opérationnelle dès la rentrée de septembre 2019, serait dotée d'une direction unique, avec 1,5 jour de décharge par semaine pour l'enseignant chargé d'assurer la direction.

La création d'une seule entité permettrait

- d'assurer une cohérence pédagogique en renforçant la liaison entre les cycles,
- d'apporter une continuité pour les familles entre la maternelle et l'élémentaire,
- de renforcer la cohérence administrative avec une direction commune,
- d'avoir un interlocuteur unique pour la Commune.

Le Maire explique que la procédure de fusion prévoit la consultation des conseils de chaque école concernée ainsi que celle du Conseil Municipal. Il précise que lors de sa réunion du 26 février dernier, le conseil de l'école élémentaire a donné un avis favorable à cette fusion et que le conseil de l'école maternelle, réuni le 5 mars, a également émis un avis favorable.

Il demande au Conseil Municipal de se positionner sur ce sujet et ajoute que cet avis sera transmis à l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour,

- approuve la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Bouloire, pour créer une école primaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

➤ MÉDIATHÈQUE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Le Maire indique que la responsable de la Médiathèque a établi le rapport d'activités de cette structure pour l'année 2018. Ce rapport a été envoyé par mail aux conseillers municipaux.

Il donne lecture des principaux éléments de l'année passée : fréquentation, répartition des inscrits par âges et par communes, ressources numériques, accueil de groupes, action culturelle, équipe. Il présente également les souhaits d'investissement pour 2019 : suite du réaménagement de la Médiathèque, reconstitution d'un fonds documentaire, projet d'établissement.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

10 - DENOMINATION D'UNE VOIE SUITE A L'AMENAGEMENT DU SECTEUR COURS DU LOUVRE ET DU CROISSANT

Le Maire rappelle aux membres présents que dans le projet d'aménagement du secteur Cours du Louvre et du Croissant, 5 habitations vont être construites par Sarthe Habitat. Un des logements aura son entrée Cour du Louvre, mais les quatre autres seront desservis par une voie à créer dans le cadre de l'aménagement du secteur.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à cette nouvelle voie le nom de "Passage du Croissant", afin de l'officialiser auprès du Cadastre et de pouvoir donner une numérotation aux habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour, décide d'attribuer le nom de "Passage du Croissant" à la nouvelle voie qui sera créée au niveau de la rue Jean Moulin, entre le n° 2 et le n° 12, jusqu'au chemin piétonnier permettant d'accéder à la Maison médicale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Le Maire
Jean-Marie BOUCHÉ

Le Secrétaire de séance
Jean-Marc PAINEAU

Les Conseillers Municipaux